Auto-détermination et pouvoir d'agir

Reconnaître et faciliter le pouvoir d'agir de ceux contraints dans leurs choix de vie par une situation de handicap physique et/ou psychique.

Pour : **Salariés au service d'adultes Infirmes Moteurs Cérébraux**

Dates de la formation : 16 janvier et 17 janvier 2025

Durée : 14 heures

Nombre d'apprenants : 10 personnes

Taux de satisfaction des apprenants

Rubriques	Satisfaits
Adéquation entre le scénario pédagogique transmis et le déroulé de la formation	100 %
Contenu de la formation	100 %
Méthodes d'enseignement	100 %
Documents transmis	100 %
Interaction entre participants	90 %
Liberté de parole	100 %
Le + que cela m'a apporté	100 %
Réponses du formateur aux questions posées	100 %
Taux global de satisfaction	**99 %**